

## Autorisation absence pour formation pendant activité partielle

Par **Sara\_4821**, le **22/09/2020** à **19:35**

Bonjour,

Je suis en activité partielle depuis le 17/03/20, pour une période indéterminée, et travaille quelques jours par mois au bureau selon les besoins de l'entreprise.

Je souhaiterais effectuer une formation, via mon CPF, de 8 mois à partir de novembre 2020 (en centre avec une période de stage en entreprise que je souhaiterais effectuer dans une autre entreprise que la mienne).

Ma question est : étant en activité partielle dois-je demander une autorisation à mon employeur pour faire cette formation ? Si oui quelle est la procédure ?

Merci

Cordialement

Par **P.M.**, le **22/09/2020** à **19:57**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher de la DIRECCTE car il existe des possibilités de formation pendant l'activité partielle qui puissent être prises en charge par l'État sans avoir à utiliser le CPF...

Autrement, en utilisant le CPF, il faut demander l'autorisation à l'employeur...

Par **Sara\_4821**, le **27/10/2020** à **20:36**

Bonjour,

Merci. Je reviens sur ma question.

Est-ce qu'il s'agit bien du dispositif FNE Formation.

Si oui , je souhaite savoir :

- si cette demande de FNE peut-être à l'initiative du salarié
- quel est de délai d'attente pour accéder à une formation
- quels sont les démarches à faire

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement

Par **P.M.**, le **27/10/2020** à **20:55**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier...](#)